

MARTIN, LOUIS DEMEGLE, OVIDE CAZES, ELZÉAR PELLETER, ET DAVID SAINDON.

Par le Télégraphe.

Toronto, 29 juillet.—M. Taché introduit un bill pour continuer et amender l'acte pour l'encouragement de l'Agriculture. Le bill pour incorporer les Pilotes est lu pour la troisième fois. Le bill pour exempter de la saisie certains biens meubles et immeubles est remis à 6 mois, par 23 contre 12.

M. Drummond donne avis qu'il demandera que la Chambre se forme en comité pour considérer s'il n'est pas à propos de pourvoir au salaire de personnes compétentes pour présider les sessions de la paix des districts de Trois-Rivières et de St. François.

Le bill d'éducation de M. Lafontaine a été renvoyé à un comité spécial.

30 juillet.—M. M. Cameron introduit un bill pour la répression de l'intempérance.

La chambre décide que si les allégués contenus dans la pétition contre l'élection de M. Sanborne, représentant de Sherbrooke sont vrais, ils sont suffisants pour faire annuler cette élection.

Sessions de la Paix—Un bill a été introduit, fixant les sessions de cette cour au 8 janvier, 4 avril, juillet et octobre, pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, et au 1er février et octobre pour St. François. La cour sera tenue par un juge de circuit seul, ou en son absence par deux juges de paix; Amende n'exécédant pas £20 contre les témoins défaillants. Le président des Sessions des districts de Trois-Rivières et de St. François devra être un avocat de cinq ans de pratique.

—On écrit de Londres, le 1er juillet: "Notre savant astronome, M. Hind, a annoncé que la grande comète, qui causa, en 1264, une terreur panique, et qui, à ce que l'on croit, à reparu en 1536, sera de nouveau visible dans le courant de cette année ou de l'année prochaine. On attendait la réapparition de cette comète en 1848; mais il paraît que les astronomes s'étaient trompés dans leur calcul à ce sujet."

Le Saint-Père vient de nommer une commission, présidée par S. Em. le cardinal-vicaire, afin de concourir par ses largesses à la réparation de églises pauvres qui ont souffert pendant les troubles. Voilà comme le pieux Pontife consacre à l'honneur de la maison de Dieu les offrandes qu'il a reçues des fidèles pendant son exil.

—UN PROCÉDÉ EXPÉRIMENTAL.—On lit dans l'*Ordre de Dijon*: "Un nommé J. Villate a trouvé le moyen d'allumer et d'éteindre au même instant, sans aucun personnel, tous les becs de gaz qui éclairent la voie publique d'une ville, de quelque grandeur qu'elle soit. Pour atteindre ce but, il se sert de l'électricité de la manière suivante: d'une forte pile de volta portant des fils conducteurs entourés de matière isolante, qui vont, en suivant les tuyaux du gaz, toucher à tous les candélabres; arrivés à la hauteur de l'orifice qui donne sortie au gaz, ils portent une petite lame de platine; l'orifice est fermé par un morceau de fer doux monté sur une charnière. Si maintenant l'on fait jouer la pile, le fer doux s'aimante et change de place; l'orifice est libre, le gaz sort et vient s'enflammer au contact du morceau de platine rougi par le courant électrique; lorsqu'on veut éteindre, il suffit d'un

nouveau mouvement imprimé au fer aimanté par les aimants électriques, l'orifice se trouve fermé."

DÉCÉDÉE

A St. Pierre, Isle d'Orléans, le 23 juillet, après une maladie d'environ 6 mois, Dlle. Ludvine-Célestine Ferland, âgée de 16 ans, fille de M. Jean-Baptiste Ferland, cultivateur.

Au faubourg St. Jean, vendredi dernier, à l'âge de 8 mois, Marie Caroline, enfant de M. Ls. Voyer, charron.

Gazette des Pilotes.

PORT DE QUEBEC.—ARRIVAGES.

26 juillet.—Navire Royal William, pilote David Cinq-Mars.—Barque Otompus, pilote Pierre Lapierre.—Brick Neptune, pilote Ed. Ouellet.—Falstaff, pilote Jean-Baptiste Tremblay.—Nancy, pilote Felix Caron.—Victoria, piloté Chs. Boissel.—Clarence, pilote Chs. Vésina.—Albert, Ls. Lemieux.

27.—Navire Viceroy, pilote Jacques Plante.—Brick Grace, pilote Chs. Fred. Koenig.—Skylark, pilote Gab. Lachance, 24.—Barque Queen, pilote Ed. Antil dit St. Jean.

29.—Barque Flora, pilote Ed. Ouellet.

PROVINCE DU CANADA.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF,

Toronto, 24e juillet, 1850.

Aujourd'hui à Trois Heures et demie P. M., SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL, a donné la sanction aux Bills suivants:—

Acte pour changer le taux auquel certaines Monnaies d'Argent auront un cours légal.

Acte pour faciliter le Commerce Libre et la Réciprocité entre cette Province et les autres Provinces de l'Amérique Britannique du Nord

Acte pour prolonger la période de temps fixée pour être des Commissaires en vertu de l'Acte qui pourvoit à l'amélioration de la Rivière-du-Chêne.

Acte pour amender un Acte passé dans la cinquième année du règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, intitulé: "Acte pour prévenir la multiplicité des procès, et l'accroissement des frais dans les actions fondées sur des Billets, Obligations, Lettres de Change et autres Instruments."

Acte pour obliger la Maison de la Trinité de Québec à faire placer des Bouées pour indiquer les écueils du chenal nord du fleuve St. Laurent, et faciliter la traverse du Cap Tourmente à l'Île aux Reaux.

Acte pour autoriser les habitants occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissements sur les rives du Saguenay, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets.

Acte pour prolonger la période de temps fixée pour certaines fins dans l'Acte d'Enregistrement de Montréal.

Acte pour rendre un mémoire par écrit nécessaires à la validité de certaines promesses et engagements.

Acte pour amender la loi relative à la diffamation et au libelle.

Acte pour remédier à une erreur dans l'Acte qui divise le comté de Berthier en deux municipalités.